

**Bilan et reconduction du dispositif
d'autorisation d'absences pour dysménorrhée
pour les personnes menstruées étudiantes.**

Conseil d'administration du 8 juin 2026

Délibération 2026/06/CA-119

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération 2025/03/CA-029 du conseil d'administration en date du 10 mars 2025 relative à la mise en place du dispositif d'autorisation d'absences pour dysménorrhée pour les personnes menstruées étudiantes ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation Vie Universitaire en date du 12 mai 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** du bilan du dispositif pour la période 2025-2026.
- **APPROUVE** la reconduction du dispositif d'autorisation d'absences pour dysménorrhée pour les personnes menstruées étudiantes.

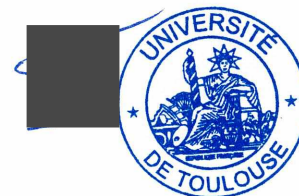
Toulouse le 8 juin 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

23 juin 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0